



Séance du Conseil général du 17.12.2019

Monsieur le Président,
Monsieur le Maire
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Chers collègues,

Stationnement et aménagement de la gare de Courfaivre

Plusieurs citoyennes et citoyens de Courfaivre nous ont interpellés concernant l'absence d'un parc à vélos digne de ce nom, ainsi que de places de stationnement pour véhicules à moteurs dans les environs immédiats de la gare CFF de Courfaivre.

Une interpellation en ce sens était adressée, il y a plus d'une année, au service de l'urbanisme ainsi qu'à la commission communale concernée.

Suite à l'interpellation de l'an dernier, le conseil communal avait répondu qu'une étude allait être menée. Or, depuis lors, rien n'a évolué à notre connaissance.

Comme on le sait, cette gare est décentrée et se trouve tout à l'entrée du village. Bon nombre de citoyen, à l'opposé de la gare, s'y rendent à vélo ou en voiture pour prendre le train. Sachant aussi que les services de bus ne desservent plus toutes les cadences de train depuis 2019.

Sans aménagement, les vélos des usagers jonchent le sol ou sont cadenassés aux barrières de la gare, quand ce n'est pas directement aux barrières de privés.

Quant aux places de stationnement pour véhicules à moteur, il est simplement interdit de parquer entre la gare et les bâtiments de Condor.

Une solution semble avoir été improvisée dans un champ longeant la piste cyclable, de l'autre côté des voies... mais l'accès à cet endroit n'est autorisé, par une signalisation, qu'aux riverains et au trafic agricole !

Renseignements pris auprès des CFF, c'est aux autorités communales de prendre les devants en la matière.

D'où nos questions :

- Le Conseil communal peut-il rapidement solutionner le parcage des vélos et prendre contact avec les CCF afin de régler cette problématique pour nos citoyens, usagers des transports publics ?

Nous remercions le CC pour ses réponses

Groupe Haute-Sorne Avenir